



# Modification d'une décision de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM: FR-2016-0007

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et notamment de son article 48,

Vu les dispositions du règlement (UE) 2016/1179 de la Commission du 19 juillet 2016 modifiant le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

Vu les dispositions du règlement d'exécution (UE) 2017/1381 de la Commission du 25 juillet 2017 renouvelant l'approbation du FANGA B+ SOURIS RAT en tant que substance active en vue de son utilisation dans les produits biocides du type de produits 14,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu le message N° NAD-C-1290059-47-00/F du 04 janvier 2018 de la société TRIPLAN SA formulant des observations relatives à l'intention de modification de la décision d'autorisation de mise sur le marché du 20 octobre 2016 concernant le produit **FANGA B+ SOURIS RAT** (AMM n° FR-2016-0007),

Considérant que les conditions d'utilisation du produit nécessitent d'être mises en conformité avec le règlement d'exécution (UE) 2017/1381 et le règlement (UE) 2016/1179 susvisés,

Considérant que le règlement (UE) 2016/1179 susvisé est applicable à compter du 1er mars 2018,

L'autorisation de mise à disposition sur le marché n° FR-2016-0007 du produit biocide FANGA B+ SOURIS RAT du 20 octobre 2016 **est modifiée**. Les nouvelles conditions d'emploi sont précisées en annexe.

Conformément à l'article 52 du règlement (UE) 528/2012, un délai de grâce de 180 jours est accordé pour la mise à disposition sur le marché. Ce délai est prolongé pour une durée de 180 jours pour l'utilisation et l'élimination des stocks existants du produit conforme aux conditions d'emploi figurant dans l'autorisation de mise à disposition sur le marché du 20 octobre 2016.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage. L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 12 février 2020.

A Maisons-Alfort, le 1 4 FEV. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée en charge du pôle produits réglementés





### ANNEXE : résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

### 1. Informations administratives

### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	FANGA B+ SOURIS RAT	72000
Autre nom commercial	BRODIMYOS	Anderson in en en en en en en en en en

### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	TRIPLAN S.A.
ومع(مارو - عدالة عد والدعالة عداله عداله المالية المال	Adresse	BP258 La Poste Française AD500 Andorra la Vella Andorre
Numéro de décision	FR-2016-0	0007
Type de décision	Modification d'une autorisation de mise sur le marché	

### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	SOFAR	
Adresse du fabricant	BP 02 29190 PLEYBEN FRANCE	engodietii dine les continues or gismaat d'axénenon (UE) 2017/11
Emplacement des sites de fabrication	BP 02 29190 PLEYBEN FRANCE	

Nom du fabricant	SARL LFT SETA	CTUS TUGOU OL DE LE
Adresse du fabricant	CHATEAU DE PUECHASSAUT 81440 BROUSSE LAUTREC FRANCE	eloitig i s. Insi <del>nii s. salak</del> eloitig i s. Insinii s. e.
Emplacement des sites de fabrication	CHATEAU DE PUECHASSAUT 81440 BROUSSE LAUTREC FRANCE	mise e disponion sur présente déceron s'

Nom du fabricant	SAS RATOUCY
Adresse du fabricant	29 RUE DE LA FORET BP 145 89303 JOIGNY CEDEX FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	29 RUE DE LA FORET BP 145 89303 JOIGNY CEDEX FRANCE

Nom du fabricant	HDA	the second secon
Adresse du fabricant	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM FRANCE	
Emplacement des sites de fabrication	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM	





### **FRANCE**

Nom du fabricant	IRIS
Adresse du fabricant	1126A, AVENUE DU MOULINAS, ROUTE DE SAINT-PRIVAT 30340 SALINDRES FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	1126A, AVENUE DU MOULINAS, ROUTE DE SAINT-PRIVAT 30340 SALINDRES FRANCE

Nom du fabricant	FARMAVIT OOD	BROWNS BRANT ST
Adresse du fabricant	BUL TSAR III, N° 63, OFFICE 1 1612 SOFIA BULGARIE	6 70 10200 10
Emplacement des sites de fabrication	INDUSTRIALNA 2 STR, PLEVEN DISTRICT 5960 GULIANTSI BULGARIE	b enolineM.

Nom du fabricant	NOXIMA
Adresse du fabricant	CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX ST-OUEN 60201 COMPIEGNE FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX ST-OUEN 60201 COMPIEGNE FRANCE

Nom du fabricant	INDUSTRIAL CHIMICA SRL	910
Adresse du fabricant	VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE ITALIE	. Usagols) autoriai(s)
Emplacement des sites de fabrication	VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE ITALIE	n, Westerphon de Fusage. Biliede 1, Usage k.1 - Souris et re

## 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Brodifacoum
Nom du fabricant	ACTIVA/TEZZA
Adresse du fabricant	Via Feltre 32 20132 Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	PM TEZZA SrI Via Tre Ponti 22 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie





## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)- 1,2,3,4-tetrahydro-1- naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0010

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât prêt à l'emploi : grains

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	ANASCAM - L	Charles and Charle
Catégories de danger		
Mentions de danger		
Etiquetage		
Mentions d'avertissement	PER SECTION NO. IN ASSESSMENT ASSESSMENT OF THE PROPERTY OF TH	garanter op kens sen stemmendig
Mentions de danger	- 1/40-a/4400 x 10500	
Conseils de prudence	- 35.00	
Note	- 193 FORWARD PROMISE	

### 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

### Tableau 1. Usage # 1 - Souris et rats - Professionnels - Intérieur

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Fabricant(s) de la (des) substance(s) scrive(s)
Organisme(s) cible(s) (y compris	Mus musculus (souris domestique)
le stade de développement)	Rattus norvegicus (rat brun)
	Rattus rattus (rat noir)
	Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés Points d'appâts couverts et protégés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appât: - contre les rats : 180 à 200 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres contre les souris : 30 à 40 g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres.





Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels Connaitre evaluer protege
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement minimum de 5 kg.
U. c. deb allograe utgas	Le produit se présente dans des sachets en polyéthylène de 20 à 100 grammes et en vrac.

### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

## 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage,	instructions en vue d'une éliminati	ion sans	s danger du	produit	et de so	n
emballage						

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage,	conditions de	stockage et	durée de	conservation	du produit	biocide
dans les conditions de stockage norn	nales	a neo zimuniet		not all and to fluid or	15 56 162 124	

#### 4.2. Description de l'usage

#### Tableau 2. Usage # 2 - Souris et rats - Professionnels - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris	Mus musculus (souris domestique)
le stade de développement)	Rattus norvegicus (rat brun)
	Rattus rattus (rat noir)
	Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur autour des bâtiments





	Connaître évaluer protég
Méthode(s) d'application	Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.  - Points d'appâts couverts et protégés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appât: - contre les rats : 180 à 200 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres contre les souris : 30 à 40 g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement minimum de 5 kg.
	Le produit se présente dans des sachets en polyéthylène de 20 à 100 grammes et en vrac

### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

## 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

 Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

## 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage





4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

### 4.3. Description de l'usage

## Tableau 3. Usage # 3 – Souris et rats – Professionnels – Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mus musculus (souris domestique) Rattus norvegicus (rat brun) Rattus rattus (rat noir) Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.
Domaine(s) d'utilisation	Zones ouvertes extérieures, Décharges extérieures et déchetteries
Méthode(s) d'application	Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.  - Points d'appâts couverts et protégés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appât: - contre les rats : 180 à 200 g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres contre les souris : 30 à 40 g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conditionnement minimum de 5 kg.  Le produit se présente dans des sachets en polyéthylène de 20 à 100 grammes et en vrac.

### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.





## 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation	des eaux,	s'assurer	que
l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.			

## 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

### 4.4. Description de l'usage

### Tableau 4. Usage # 4 - Souris - Non professionnels - Intérieur

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Powler Consults and Consults of Consults o
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mus musculus (souris domestique)  Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appâts: - 30 à 40 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit se présente dans des sachets en polyéthylène de 20 à 100 grammes. Le produit est fourni par paquet contenant la quantité maximale d'appât de 150 grammes.

### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage





4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
- to the specific specific of the property of the elementary sense of the product of the social sections of the social sections.
4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales
A Theorietius de Puesce

### 4.5. Description de l'usage

### Tableau 5. Usage # 5 - Rats - Non professionnels - Intérieur

Type de produit	14
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	enter Seo (entre) etitle(s) (V (Fairus nonegases (etitle))
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Rattus norvegicus (rat brun) Rattus rattus (rat noir) Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appâts: - 180 à 200 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit se présente dans des sachets en polyéthylène de 20 à 100 grammes. Le produit est fourni par paquet contenant la quantité maximale d'appât de 150 grammes.

### 4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

 Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usag	4.5	.2. 1	Mesures a	e gestion of	le risque s	spécifiques	à l'usag
--	-----	-------	-----------	--------------	-------------	-------------	----------

<b>FANGA</b>	B+ SOURIS RA	T
AMM n°	FR-2016-0007	





4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
est iposque specifique à l'usage, instructions en voc d'una elimination sons dinger du produt eban son molnige
4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales
essure unadmors de scocrago normales

### 4.6. Description de l'usage

### Tableau 6. Usage # 6 - Rats - Non professionnels - Extérieur autour des bâtiments.

Type de produit	14 THE SHIP REPRESENTED TO BE ASSESSED THE STATE OF THE S
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	- 1/2010 (1/2010 Text)
Organisme(s) cible(s) (y	Rattus norvegicus (rat brun)
compris le stade de développement)	Rattus rattus (rat noir)
The second secon	Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appâts: - 180 à 200 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit se présente dans des sachets en polyéthylène de 20 à 100 grammes. Le produit est fourni par paquet contenant la quantité maximale d'appât de 150 grammes.

### 4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.





### 4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Meerich Arbeiten Beite, in Tühre, de Malasan der produkt Se laver est dahe Branche Greene Arbeiten der Erreit - Der Branche Branche Branche Branche Malasan der Branche Bran
4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
There are the recommendation to the second of the second o
4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
publicado de la composição de la manación de la composição de la composição de la composição de la composição Espandia de la composição
Today on the second of the sec
4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales
Present appret page (a esting) disposition to de the committe of the description of the committee of the com

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Instructions d'utilisation

#### **UTILISATEURS PROFESSIONNELS**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit





Connaître évaluer protéger

(le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage.
- Ne pas transvaser les grains dans un autre contenant que celui d'origine. Si le transvasement ne peut être évité, porter un masque de protection respiratoire d'APF 10 durant l'opération.

#### **UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

#### **UTILISATEURS PROFESSIONNELS**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant





Connaître évaluer protég

qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

#### **UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS**

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
  - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
  - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
  - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.





Connaître évaluer protéger

- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- Dangereux pour la faune.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

 Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 24 mois

### 6. Autre(s) information(s)

- Il conviendra de mettre en place un programme de suivi de la résistance des populations de rongeurs à la substance active brodifacoum et de fournir les résultats de ce suivi au renouvellement du produit
- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.